

COMMUNE DE GRANCEY LE CHATEAU NEUVILLE

Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 15 décembre 2014 à 20 h 30 sous la présidence de Patrick NOURISSAT, Maire.

Présents : Patrick NOURISSAT, Jean-Yves MENGUY, Cécile PONSOT, Hubert BIDAUT, Alain LAMBERT, Sylvère CHEVALLIER, Jérôme FOLLEA, Boudoulaye GANOU, Eric LAMBERT, Patrick MUGNIER,

Excusé : Léon LENZ

Le compte-rendu du 13 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

Avenant convention pour prestation d'animation

Suite à la délibération du 28 août 2014 concernant la convention de prestation d'animation avec la Communauté de Communes des Sources de la Tille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 qui fixe les modalités de versement de l'aide de l'état.

Convention de prestation de services

Après avoir étudié la convention de prestation de services entre la Commune et la Communauté de Communes des Sources de la Tille, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette convention ainsi que l'avenant N°1 qui fixe les tarifs.

Indemnité du receveur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir le taux de 100% pour les indemnités de conseil et de confection du budget du receveur pour l'année 2014 et pour la durée du mandat.

Locatifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De résilier le bail de Tristan CHOUASNE à compter du 15 novembre 2014 et de lui restituer la caution d'un montant de 182 €.
- De relouer ce studio à Thérèse VILLARS à compter du 01 décembre 2014 pour un montant de 223 € pour une durée de 6 ans.
- De résilier le bail de Laure DUPE à compter du 30 novembre 2014 et de lui restituer la caution d'un montant de 468 €.
- De résilier le bail de Nyldia Bailleul au 31 octobre 2014 et de lui restituer la caution d'un montant de 250 €.

Convention déneigement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de signer une nouvelle convention de déneigement avec le Gaec des Roches.

Réflexion sur l'éclairage public

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire, et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre. Le coût de l'éclairage public est un poste important dans le budget communal (environ 8 000 €) et une coupure de l'éclairage public de nuit permettrait une économie de 52% si l'éclairage est coupé la nuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter le principe de couper l'éclairage public une partie de la nuit. Une information complète sera donnée aux habitants.

Décision à prendre sur le projet des investissements communaux

Le Maire rappelle qu'une réflexion a été menée depuis plusieurs semaines par l'équipe municipale sur les projets d'investissements initiés par l'ancienne équipe pour les replacer dans une étude globale de réaménagement et de mise en valeur du centre bourg (bâtiment communal et son environnement).

Après divers échanges, il a été décidé, à l'unanimité :

- D'étudier le projet d'aménagement du centre bourg, par un cahier des charges qui sera préparé en se référant au rapport proposé par le CAUE, de lancer un appel d'offres auprès de plusieurs programmistes qui auront pour mission de chiffrer ce projet. De constater que le projet de restauration de l'église St Germain proposé et mis en place par l'architecte Jouffroy n'était plus prioritaire, et qu'il y avait lieu de l'abandonner.
- Et par voie de conséquence, d'autoriser la commission travaux à proposer au conseil municipal, pour cette église, un projet de travaux d'entretien courant indispensables.
- D'instruire également le dossier de réfection de l'église de Neuville.

Décision modificative

Le conseil Municipal, décide à l'unanimité des virements de crédits suivants :

Dépenses :

61523 : 7 432 € (voirie)
73923 : 803 € (FNGIR)

Recettes :

7022 : 5 069 € (vente de bois)
7066 : 2 204 € (RPI)
752 : 962 € (locatifs)

Avis sur projet éolien « entre Tille et Venelle »

Le Maire présente le projet de parc éolien « entre Tille et Venelle » et le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donne sur ce dossier un avis favorable.

Décision sur le dossier de prise en considération du futur parc national

Jérôme Folléa précise qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur le Parc mais sur la continuité du travail déjà accompli par le GIP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne :

- 8 avis favorables
- 2 avis favorables avec recommandation du retrait des terres agricoles.

Décision de lancement d'un PLU ou d'une carte communale

Le Maire rappelle qu'à la suite des réunions d'informations qui ont été organisées et auxquelles ont participé les membres du conseil municipal, sur l'utilité et la nécessité d'établir pour notre village un document d'urbanisme (PLU ou carte communale) il a été décidé (vote : 1 pour le PLU, 9 pour la carte communale) : De lancer dès à présent une carte communale

Affaires diverses

- Le Maire informe de la publication et de la diffusion du premier numéro de l'édition et remercie les personnes qui ont travaillé sur ce document. Il remercie également les conseillers et bénévoles qui ont créé et posé les nouveaux décors de Noël.
- Le Maire informe qu'il va être demandé aux services du Conseil Général de mettre en place un aménagement temporaire sur la RD 959 aux entrées de Grancey le Château (RD 959) afin de constater son impact sur la vitesse des véhicules.
- Jérôme Folléa rend compte d'une réunion du SITIV et de la création d'un cadre de prévention des inondations (GEMAPI)
- Jean-Yves informe que l'association foncière de Lamargelle va effectuer des travaux en 2015 sur le chemin de Renille et propose que ces mêmes travaux soient effectués du côté de Grancey le Château. Ceux-ci vont être étudiés lors du budget 2015.